



Nouveau Programme AVOT OUBANIM

Parachat Michpatim

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

🕒 1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique

? 1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés



1 SOIRÉE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner



1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour
gagner des supers cadeaux

Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
- 🔍 les indices précédés d'une bulle
- 📖 Les remarques et commentaires sont en retrait

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.

PARACHA

Chapitre 21, versets 15 à 17

Ces versets nous disent : "Quiconque tape son père ou sa mère mourra. Quiconque vole un homme et le vend, et sera pris sur le fait, mourra. Quiconque maudit son père ou sa mère mourra."

? Avez-vous une remarque à faire sur les sujets abordés ici ?

Bravo ! On parle de celui qui frappe ses parents, puis de celui qui les maudit. **Mais ces deux sujets ne sont pas juxtaposés.** Entre les deux, on parle de celui qui vole une personne.

? Pourquoi n'avoir pas d'abord parlé des deux sujets concernant les parents, puis ensuite seulement du sujet du vol d'une personne ?

🔍 Indice : Regardez Rachi.

Rachi dit que **celui qui frappe ses parents est passible de la même peine de mort que celui qui vole une personne** : la peine de 'Hénèk, strangulation. Par contre, celui qui maudit ses parents est passible d'une peine de mort plus sévère : celle de Skila, on traduit ce mot par lapidation, mais en vérité, celui qui était tué de cette manière était jeté du haut d'une falaise.

Suite en page 2



PARACHA SUITE

Le Ibn Ezra et le Ramban ramènent une réponse sublime au nom de Rav Saadia Gaon.

- ? Rav Saadia Gaon s'étonne : comment la Torah peut-elle parler du cas d'une personne qui maudit ses parents ? Est-il possible de faire une telle chose ?!

Réponse de rav Saadia Gaon : **Cette situation peut arriver lorsqu'un enfant a été volé dans son jeune âge** et séparé

de ses parents. Il ne sait pas qu'il a été volé et s'imagine que ses parents l'ont abandonné, vendu. Il se met alors à les maudire de l'avoir abandonné.

C'est pourquoi la Torah dit : celui qui vole un homme et le vend est passible de mort. Car l'enfant qu'il a volé en viendra un jour à maudire ses parents, en croyant qu'ils l'ont abandonné. Et en les maudissant, il va être passible de mort.

Et puisque c'est le voleur qui a entraîné cette condamnation à mort, il est lui-même passible de mort.



PISTE DE RECHERCHE

Nous avons vu que celui qui frappe ses parents est passible de mort par 'Hénèk, strangulation, et celui qui les maudit est passible de mort par lapidation, qui est une mort plus sévère.

Pourquoi celui qui maudit ses parents est-il passible d'une mort plus sévère que celui qui les frappe ? A vous de chercher...

Répondez par mail: avotoubanim@torah-box.com ➡ Les meilleures réponses seront publiées!

HALAKHA

Cette semaine commence le mois de Adar.

- ? Lorsque je vous dis "Adar", à quoi pensez-vous ?

Bravo, bien sûr, à **Pourim** !

Le nom de toutes les Mitsvot de Pourim commence par la lettre Mèm (מ).

- ? Comment s'appelle la première Mitsva de Pourim ?

Bravo ! **Méguila** !

A Pourim, nous lisons deux fois la Méguila, qui raconte l'histoire du miracle de Pourim.

- ? Quelles sont les 3 autres Mitsvot de Pourim ?

Bravo !

1. **Matanot Laévyonim** : donner de l'argent à au moins deux pauvres avec lequel ils pourront acheter un repas.
2. **Michloa'h Manot** : envoyer au moins deux aliments à au moins une personne ; les hommes envoient aux hommes et les femmes aux femmes.
3. **Le Michté** : c'est un festin avec de la viande et du vin, plus que d'habitude, pour être encore plus joyeux.

- ? Pourquoi faut-il lire deux fois la Méguila, une fois le soir et une fois le matin ?

Parce que lorsqu'il y a eu le terrible décret de Haman visant à exterminer tous les juifs, **ils ont pleuré la nuit et le jour**.

Par conséquent, nous devons remercier Hachem la nuit et le jour pour le sauvetage miraculeux dont Il nous a gratifiés, et ne pas faire comme ceux qui, en temps de difficulté, pleurent beaucoup, nuit et jour, mais lorsqu'ils sont délivrés, ne remercient Hachem qu'une seule fois, rapidement.

Il faut savoir remercier autant que l'on a pleuré.

- ? Pourquoi ne dit-on pas le Hallel à Pourim ? Ces Téhilim de louanges à Hachem que nous disons Roch 'Hodech et les fêtes.

Indice : La réponse est dans la Méguila.

Bravo ! La lecture même de **la Méguila**, qui raconte le miracle de Pourim, **est un Hallel**. Il n'est donc pas nécessaire de lire aussi le Hallel.



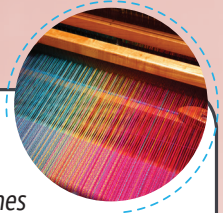
Les deux prochaines semaines, nous étudierons un peu plus les Halakhot, les lois de Pourim en détail.



MICHNA

Traité de Chabbath, chapitre 7, Michna 2

La semaine dernière, nous avons appris les quatre premières étapes du travail de la laine : tondre, laver, peigner, colorer.



? Les enfants, une fois que nous avons devant nous cette belle laine, nettoyée, peignée et colorée, que nous reste-t-il à faire pour obtenir un vêtement ?

Il faut fabriquer les fils de laine. C'est la **Mélakha de Tové, filer**.

? Une fois que nous avons de grandes bobines de fil, que faut-il faire ?

Il faut installer ce fil dans le métier à tisser. C'est la **Mélakha de Méssekch**.

? Savez ce qu'il faut faire ensuite ?

C'est une étape qui s'appelle Ha'ossé Chné Baté Nirine, et qui consiste à passer au moins deux fils dans des anneaux, pour fabriquer ce qu'on appelle la chaîne.

 Si vous étudiez la structure d'un métier à tisser, vous

verrez qu'il y a globalement deux bobines de fil : une qui s'appelle la chaîne et l'autre qui s'appelle la trame. Et c'est la trame qui fait des allers-retours pour que, petit à petit, le tissu se fabrique. Ensuite, on peut commencer à tisser. C'est la Mélakha de Orèg.

? En quoi consiste-t-elle ?

A faire passer la canette (qui contient les fils de trame) entre les fils de la chaîne. **On fait plusieurs allers-retours. Et ainsi, petit à petit, le tissu se fabrique.**

 Alors révisons ! **On file, on installe sur le métier à tisser, on fait passer au moins deux fils dans deux anneaux et on commence à tisser** pour faire passer le tissu. En hébreu : Tové, Méssekch, 'Ossé Chné Baté Nirine, Orèg Chné 'Houtim.

Le travail de cette semaine est d'essayer de s'intéresser au métier à tisser, et, pourquoi pas, se lancer dans un exposé sur la fabrication d'un tissu!

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Proverbes, chapitre 7, verset 4

Dans ce verset, le roi Chlomo nous dit : "Dis à la sagesse tu es ma sœur ; et l'intelligence, nomme-la une 'nouvelle connaissance'."

? Quelle différence y a-t-il entre le lien avec une sœur et le lien avec une nouvelle connaissance ?

Bravo ! **Le lien avec une sœur est naturel**. On l'a depuis notre naissance. C'est Hachem qui l'a créé, et il implique un sentiment profond. Le lien avec une nouvelle connaissance est artificiel, nous l'avons créé nous-mêmes. Il n'est pas profond dès le départ, il le devient progressivement.

? Donnez des exemples de lien naturel que chacun de nous a.

Bravo ! Le lien avec ses parents, ses frères et sœurs, ses grands-parents, ses oncles et tantes, ses cousins et cousines... **Les liens avec l'ensemble de la famille !**

? Donnez des exemples de liens avec des nouvelles connaissances que nous pouvons créer tout au long de la vie.

Bravo ! Le lien avec nos **enseignants**, nos **camarades** de classe, nos **voisins**, nos collègues de travail, nos amis...

? Lorsque le roi Chlomo déclare : "Dis à la sagesse tu es ma sœur", il veut dire qu'il y a un lien naturel, une affection naturelle, avec la sagesse. Quelle est cette affection naturelle ?

Il s'agit de **la Torah**.

 Le roi Chlomo nous dévoile ici une chose extraordinaire : **chaque Juif a un amour naturel pour la Torah**. Hachem a mis en chacun de nous une attirance particulière pour la Torah, un amour spécial pour elle, qu'il nous suffit de dévoiler, mais qui est en nous. Chaque Juif a envie, au fond de lui, d'apprendre la Torah et de la connaître tout entière.

? Qu'est-ce que le roi Chlomo appelle une nouvelle connaissance ?

Après avoir étudié la Torah, on devient encore plus intelligent. Et **de nouvelles explications, de nouvelles réflexions jaillissent de nous-mêmes**. Ce sont les nouvelles connaissances dont parle Chlomo Hamélékh. Elles seront proportionnelles à l'effort investi.

Extraordinaire !



NÉVIIM PROPHÈTES

Lors de la nomination de Chaoul, Israël était sous la domination des Philistins. Sa première décision fut de leur déclarer la guerre, mais les Philistins avaient exilé tous les forgerons qu'il y avait en Israël, pour empêcher les Juifs de fabriquer des armes.

Lorsque les Juifs avaient besoin d'objets en fer, ils devaient aller les acheter chez les Philistins, puisqu'en Israël il n'y avait aucun forgeron pour travailler le fer.

? Qui possédait tout de même une épée ?

🔍 Indice : Voir le verset 22.

Bravo ! **Le roi Chaoul lui-même et son fils Yonathan** possédaient une épée. Tous les autres soldats n'avaient apparemment que des bâtons (ou d'autres armes, mais pas en fer).

📖 Malgré tout, Chaoul a décidé de déclarer la guerre aux Philistins. Il a monté une armée de trois mille soldats, qu'il a séparée en deux.

? Comment a-t-il réparti les soldats ?

🔍 Indice : Voir le verset 2.

Bravo ! **Chaoul** a gardé **deux mille** soldats, et son fils **Yonathan** a pris **mille** soldats.

📖 Yonathan a déclenché la première attaque

avec ses mille soldats. Il a emporté un succès formidable, qui entraîna une très grande joie dans le peuple juif.

? Comment Chaoul a-t-il annoncé que le moment de se débarrasser des Philistins est arrivé ?

🔍 Indice : Voir le verset 3.

Bravo ! Chaoul a fait **sonner du Chofar** dans tout Israël.

📖 Mais les Philistins ont rapidement réagi, ils ont monté une armée de trente mille soldats sur des chars, de six mille fantassins, et d'une foule aussi nombreuse que le sable de la mer. Ils ont campé dans une montagne, en face du camp juif.

Une grande frayeur s'est emparée du peuple, qui a essayé de se cacher là où il pouvait, dans des grottes, des cavernes, des rochers...



Nous verrons le dénouement heureux de cette guerre la semaine prochaine, B'ézrat Hachem.

CHMIRAT HALACHONE en histoire

Source : Un jour Une Halakha, d'après le 'Hafets 'Haïm, page 252

Etudier les lois du langage amène de grandes délivrances !

RÉPONSE DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE

Rivka ne parle pas de façon respectueuse à ses parents. Même ses parents n'ont pas le droit de le dire à une autre personne, sauf si celle-ci pourra avoir une influence positive sur elle.

Source : Un langage pour la vie - Les lois du Lachone Hara' d'après le 'Hafets 'Haïm - ch. 4, paragraphes 14 à 16



CETTE SEMAINE

À toi !

Est-ce du
Lachone Hara'
ou non ?



Il est permis de recueillir des informations détaillées sur la conduite de son prochain en vue d'une association commerciale.

Yossi doit faire changer un lavabo, a-t-il le droit de demander à David des renseignements sur la qualité du travail d'un certain plombier qu'il a récemment engagé ?



HISTOIRE

L'histoire suivante figure dans une réédition du commentaire du Or Ha'haïm Hakadoch aux éditions Blum.

Les Téfilines du Or Ha'haïm Hakadoch

Avant de quitter ce monde, le Or Ha'haïm Hakadoch dit à sa femme qu'après son décès, si elle a de grandes difficultés financières, il l'autorise à vendre ses Téfilines à un homme riche, afin qu'elle puisse rembourser ses dettes et continuer à vivre. Elle devra cependant avertir cet homme que lorsqu'il portera ces Téfilines, il devra se comporter avec une très grande sainteté, dans la pensée et dans la parole.

Peu après, le Or Ha'haïm Hakadoch quitta ce monde. Quelques mois plus tard, sa femme eut de grandes difficultés financières ; le cœur lourd, elle vendit les Téfilines. Elle n'était cependant pas tranquille d'avoir agi ainsi, et en pleurs, elle se rendit sur la tombe de son mari pour prier et s'excuser.

Elle avait prévenu l'acheteur de faire particulièrement attention à son comportement lorsqu'il mettrait ces Téfilines, ce qu'il fit bien évidemment et il en ressentait une immense élévation.

C'était un homme d'affaires. Une fois, alors qu'il priait, son

secrétaire est venu lui parler d'une affaire particulièrement intéressante. L'homme lui a fait comprendre qu'il ne pouvait pas parler. Mais le secrétaire insista, jusqu'à ce que, finalement, l'homme d'affaires sortit de la synagogue, écouta la proposition, puis revint à la synagogue.

A ce moment-là, il eut la sensation que ses Téfilines l'avaient quitté : il n'arrivait plus à se concentrer dans sa prière, et sentait comme une muraille de fer entre lui et les Téfilines, entre lui et Hachem.

Il était si inquiet qu'il amena ses Téfilines chez un Sofer. Celui-ci les ouvrit et remarqua, à la consternation de tous, que les parchemins étaient blancs... Toutes les lettres s'étaient envolées !

Tout le monde pris alors conscience de la grande Kédoucha (sainteté) du Or Ha'haïm, et réalisa que ce n'était pas pour rien qu'il avait demandé de veiller particulièrement à son comportement lorsqu'on portait ses Téfilines...



Rappel de la question

Rama 'Hochen Michpat 332, 4

Chimon a travaillé pour David en demandant à être rémunéré avec une bouteille de vin. David a-t-il l'obligation de rémunérer Chimon avec du vin ou peut-il le régler en monnaie ?

RÉPONSE DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE

GUEMARA

Réponse

Le Rama nous enseigne que, dans un cas pareil, étant donné que l'employé n'a pas acquis l'objet en question, il pourra le régler avec de l'argent, et il ne sera pas tenu de lui donner sa bouteille de vin. Nous savons bien que,

pour acquérir un objet, il faut faire une action de Kinyan, d'acquisition, pour s'approprier d'un objet. Donc, pour pouvoir exiger de David de le régler avec son vin, Chimon devra absolument acquérir cette bouteille auparavant.

CAS DE LA SEMAINE

Une veille de Chabbath, David appelle Chimon, qui est plombier, en toute urgence. Chimon lui répond : "Je serais venu avec plaisir, mais je dois aller acheter du vin pour le Kiddouch, je ne pourrais pas passer chez toi !", ce à quoi David lui répond : "Viens me dépanner, et pour te payer,

je te donnerais une bouteille de vin, j'en ai une en plus !".

Une fois son travail effectué, David se rend compte qu'il n'a pas de vin en plus, il dit à son ami : "Je me suis rendu compte que je n'ai pas de vin en plus, je te paie donc avec de l'argent !"



Est-ce que David peut forcer Chimon à être payé en bouteille de vin ? Et s'il n'a pas d'argent sur lui, que doit-on faire ?



Tossefot Baba Batra 92a, Choul'han 'Aroukh 366,2



Devant l'engouement des communautés nous vous proposons un

PACKAGE COMMUNAUTAIRE



20 FEUILLETS

Avot Oubanim Torah-Box / semaine



20 CADEAUX

pour récompenser les enfants / semaine

Au prix
exceptionnel de **70 €/MOIS**

Renseignements:

☎ 01 77 50 22 31 - 📞 00972584280953 - ✉ avotoubanim@torah-box.com

GRANDE TOMBOLA 1 TIRAGE PAR MOIS

DÈS DIMANCHE,

EN REPONDANT AU QUIZZ SUR

WWW.TORAH-BOX.COM/GO/QUIZZ

TENTEZ DE GAGNER

UN HOVERBOARD OU UN APPAREIL PHOTO



Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la Publication : Esther Smietanski | Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Nathanael Sénior, Esther Smietanski



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements :

☎ 01 77 50 22 31

📞 +972 584 28 09 53

✉ avotoubanim@torah-Yitrox.com